



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Cour de la gare Dijon Ville - Convention de financement des études relatives à l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à Dijon Ville et protocole de partenariat avec réseau ferré de France, la SNCF, le Conseil Général de Côte d'Or et le Conseil Général de Côte d'Or et le Conseil Régional de Bourgogne - Modification de la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2006 - Autorisation de signature

Par délibération en date du 29 juin 2006, le Conseil de Communauté a émis un avis favorable au principe de l'engagement des études relatives à la création d'un véritable Pôle d'Echanges Multimodal (P.E.M) sur le site de la zone de Dijon-ville avec la réorganisation des cours de la gare.

L'organisation actuelle des deux cours ne répond plus aux nouvelles exigences d'accessibilité : la dépose minute est encombrée et mal adaptée, le stationnement est confus et insuffisant pour la longue durée, les aires piétonnes sont interrompues par la traversée de flux routiers, l'accès et le stationnement pour les deux roues sont inexistant, la desserte par transports collectifs urbains n'est assuré qu'en périphérie.

L'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal doit satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ Promouvoir les déplacements urbains et ferroviaires en cohérence avec le PDU et dans un souci de développement durable,
- ✓ Améliorer l'identité de la Gare dans son environnement urbain,
- ✓ Accueillir sur le site les transports collectifs urbains et inter-urbains ainsi que les vélos au même titre que les autres modes de rabattement,
- ✓ Traiter l'accessibilité routière et le stationnement comme un élément à part entière du fonctionnement de la Gare et en particulier du TGV,
- ✓ Améliorer les conditions de l'intermodalité : sécurité des personnes, information, services, accessibilité piétonne et PMR, lisibilité et continuité des cheminements, accès et stationnement vélos.

Les partenaires étaient convenus de réaliser en premier lieu, les études relatives à cette première phase d'aménagement de l'infrastructure de ce pôle d'échanges (aménagement de zones dédiées à la desserte par transports collectifs, TPMR, taxis, cheminements piétons, stationnement vélos, stationnement VL...) dans tout ou partie des deux cours de la gare SNCF.

Le montant prévisionnel des missions d'études, pour cette partie d'aménagement, s'établissait à 312 120 € HT à répartir à parts égales entre les quatre partenaires.

Il est proposé aujourd'hui de compléter les études en intégrant les aménagements à envisager dans les bâtiments. En effet, l'intermodalité se développera également à l'intérieur des bâtiments de la Gare au travers de :

- ✓ la création d'un espace dédié à la vente de titres multimodaux,
- ✓ l'aménagement d'une galerie de liaison reliant les deux cours,
- ✓ la redistribution partielle de certains espaces occupés actuellement par des commerces, services SNCF et/ou par l'exploitant de la halte routière du Conseil Général de la Côte d'Or, en fonction de l'affectation définitive des différentes fonctionnalités dans les deux cours.

Les besoins de financement pour réaliser les études et les missions de maîtrise d'ouvrage sur les cours et les bâtiments s'élèvent à 753 080 € HT. Ce montant qui intègre les frais de missions d'études visés dans la délibération du 29 juin 2006 est à répartir à parts égales entre les partenaires :

- la SNCF	:	188 270 € HT
- le Conseil Régional de Bourgogne	:	188 270 € HT
- le Conseil Général de la Côte d'Or	:	188 270 € HT
- la Communauté de l'agglomération dijonnaise	:	188 270 € HT

Le protocole de partenariat porte, pour sa part, sur l'estimation prévisionnelle des travaux, à savoir : pour l'aménagement des cours : 4 M € HT, pour les espaces intermodaux du traitement voyageurs 2,9 M € HT.

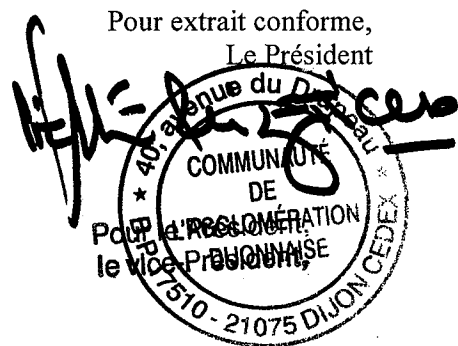
Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'approuver** la convention de financement des missions de maîtrise d'ouvrage et des études relatives à l'aménagement d'un pôle d'Echanges Multimodal et d'un protocole de partenariat entre Réseau Ferré de France, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or et la Communauté de l'agglomération dijonnaise tels que joints en annexe et qui se substituent aux documents amenés à la délibération du 29 juin 2006,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de financement des études et le protocole de partenariat et tout document nécessaire à dossier,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget des exercices concernés.

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

